



TOILETTAGE CANIN ET FELIN

BTM

BREVET TECHNIQUE DES METIERS

Date de décision 20/09/2023

RNCP 38046

Certificateur : CMA France

CONTEXTE PROFESSIONNEL

Le BTM prépare à la fonction de toiletteur qualifié exerçant majoritairement à titre indépendant.

Il peut également être responsable de salon, dans le cas d'établissements multi sites ou encore responsable d'un pôle toilettage dans une animalerie, chez un éleveur ou un pensionnaire.

OBJECTIFS

- ✓ Proposer au client une prestation adaptée au standard de la race du chien/chat.
- ✓ Réaliser le toilettage complet, d'un canin ou d'un félin, en adéquation avec les standards de la race.
- ✓ Assurer le fonctionnement et le développement commercial du salon de toilettage.
- ✓ Animer et manager une équipe au quotidien.

DUREE DE LA FORMATION- DELAI

Le délai moyen d'accès à la formation se situe entre 1 et 6 mois.

La formation se déroule sur 1 année en alternance.

Début de la formation au mois de septembre.

La durée moyenne pour l'année de formation est de 12 semaines au CFAM et de 35 semaines en entreprise.

TARIFS

Le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO de l'entreprise dans le cadre de l'apprentissage.

Autres situations : nous consulter.

MODALITES DE LA FORMATION

Cette formation est accessible en :

- Contrat d'apprentissage.
- Contrat de professionnalisation.
- Autres : nous consulter.

MODALITES DE VALIDATION

Les épreuves de certification comportent des évaluations ponctuelles écrites, orales et pratiques en centre de formation.

PUBLICS ET CONDITIONS D'ACCES

Prérequis : être titulaire d'un des diplômes suivants :

- CTM de toiletteur canin et félin
- BPA travaux de l'élevage canin et félin
- BPA option éducateur canin
- BAC PRO conduite et gestion d'une entreprise canine et féline
- BAC PRO élevage canin et félin
- BTSA technico-commercial animaux de compagnie et d'élevage

Jeunes de 16 à 29 ans pour un contrat d'apprentissage (à partir de 15 ans sous condition d'avoir effectué une classe de 3^{ème}).

Jeunes de 16 à 25 ans pour un contrat de professionnalisation (au-delà de 26 ans pour des demandeurs d'emploi).

 Cette formation est accessible selon les prérequis indiqués, aux personnes en situation de handicap.

LIEU ET DATES

Lieu : La formation se déroule au CFAM.

Dates : Se renseigner auprès du CFAM.

CONTACTS

Centre de Formation de l'Artisanat de Mulhouse

21, rue Joseph Cugnot

68200 Mulhouse

Accueil : 03 89 33 18 90

cfam@cm-alsace.fr

Secrétariat : Nathalie BOSSAVY

03 89 33 18 91

nbossavy@cm-alsace.fr

Responsable de pôle : Frédéric SCHIANO

fschiano@cm-alsace.fr

Développeurs de l'apprentissage :

developpeurs68@cm-alsace.fr

www.cfaa-mulhouse.fr - www.cm-alsace.fr

 www.facebook.com/cfaa68200

 www.instagram.com/cfaa_mulhouse

Taux de réussite	Taux de satisfaction	Taux d'insertion professionnelle	Taux de poursuite d'études
75 %	76 %	75 %	25 %

Source : CFAM

TOILETTAGE CANIN ET FELIN

BTM

PROGRAMME

MODULES PROFESSIONNELS

- Les techniques de toilettage.
- La cynologie et la félinologie.
- La technologie.
- L'anglais professionnel.
- La gestion commerciale.
- Le management de l'entreprise.
- La communication.

Possibilité de valider un, des ou tous les blocs de compétences.

METHODES PEDAGOGIQUES

- Formation théorique effectuée en présentiel et en e-formation.
- Formation pratique en salon.
- Méthodes actives utilisées : travaux de groupes, constitution de dossiers (individuels ou collectifs), exposés, outils ludiques. (Simulations, jeux de rôle).
- Alternance entreprise / centre de formation.

MODALITES D'EVALUATION

Évaluations en début de formation permettant l'individualisation des parcours de formation
Évaluations formatives effectuées durant toute la durée de la formation à travers :
- des examens blancs.
- des contrôles réguliers (exercices pratiques et théoriques)
Évaluation et suivi en entreprise.

INTERVENANTS

L'équipe pédagogique est constituée de professeurs diplômés dans les disciplines enseignées et de formateurs professionnels confirmés. La liste des intervenants est disponible en contactant le CFAM.

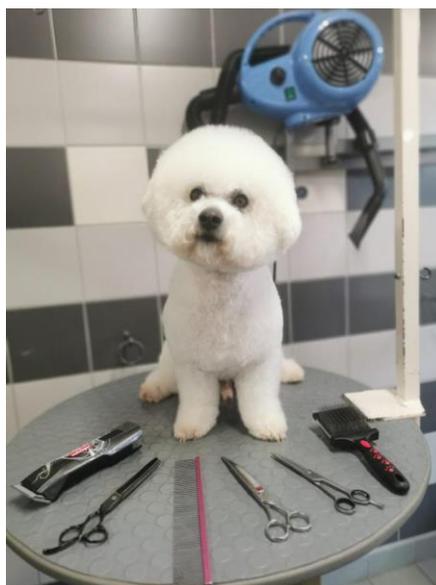
MODULES GENERAUX

- Législation et cadre organisationnel.
- Informatique.
- Dessin appliqué.

EQUIPEMENTS TECHNIQUES

Moyens mis à disposition des apprenants dédiés à la formation :

- Locaux modernes.
- Matériel et équipement des plateaux techniques de qualité.
- Parc informatique : tablettes, PC portables, vidéoprojecteurs interactifs, accès à internet
- Espace de travail personnel



Crédit photo : F. SCHIANO

Conditions générales de vente



 **Chambre de Métiers de l'Alsace**
CENTRE DE FORMATION DE L'ARTISANAT DE MULHOUSE

APPRENTI-ARTISAN.ALSACE

• COIFFURE • TOILETTAGE •
• VENTE • AUTOMOBILE •

